



PROCES – VERBAL

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13
Date de convocation		
11 septembre 2025		
AFFICHAGE/PUBLICATION <i>article L2121-25 du CGCT</i>		
11 septembre 2025		

Présents :

Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs AUMONT Charles, BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de quatorze membres.

Sont absents, absents excusés et ont donné pouvoirs :

Monsieur FRIDJA Olivier a donné pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe. Madame GONÇALVES Sidalia est absente excusée.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric LUCAS est élu secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 28 juillet 2025.

2°) RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, fait le point sur la rentrée scolaire.

La répartition des classes est la suivante :

- 24 élèves en PS-MS avec Madame Valérie BAILLÉ, nouvelle directrice.
- 23 élèves en GS-CP avec Madame Karine MANCEAU.
- 23 élèves en CE1-CE2 avec Madame Marielle DIOT.
- 22 élèves en CE2-CM1 avec Madame Gaëlle CHUSSEAU.
- 22 élèves en CM1-CM2 avec Madame Émilie RÉGNIER.

Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Déléguée, informe l'assemblée de la visite du Conseil Municipal des Jeunes au Conseil Départemental le 24 septembre. Cet évènement marque la fin de leur mandat, les prochaines élections se dérouleront le 17 octobre.

3°) FINANCES

- **Tarif restaurant scolaire**

Afin de compléter les tarifs du restaurant scolaire, le Conseil Municipal valide le coût de 2,70€ facturé aux Bambins d'Aunis.

- Décision modificative n°1

Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'insuffisance de crédit pour régler les travaux de voirie à hauteur de 4 270 € et propose la décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
2151 (21) : Réseaux de voirie - 202103	4 270,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	4 270,00	
Total dépenses :	4 270,00		Total recettes :	4 270,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
023 (023) : Virement à la section d'investissement	4 270,00			
615231 (011) : Voiries	-4 270,00			
Total dépenses :	0,00		Total recettes :	0,00
Total Dépenses	4 270,00		Total Recettes	4 270,00

- Remboursement prêt court terme Crédit Agricole

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux des extérieurs de l'Église SAINT-LAURENT ainsi que la réalisation du prêt court terme auprès du Crédit Agricole dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions.

L'ensemble du FCTVA et des subventions étant versés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser le solde du prêt court terme, à savoir la somme de 140 854,31 € intérêts compris.

- Étude des propositions bancaires pour le prêt moyen et long terme : restauration des intérieurs de l'Église SAINT-LAURENT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de restauration des intérieurs de l'Église et le besoin de financement à moyen et long terme de 170 000,00 €.

Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté 4 banques : Le Crédit Agricole Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque des Territoires et le Crédit Mutuel Océan.

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal décide de valider l'offre du Crédit Mutuel Océan dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 25 ans.
- Index : Taux du livret A, soit 1,70 %.
- Taux final d'intérêt : Taux du livret A + 0,80 marge = 2,50 %.
- Modification de l'indice gouvernemental : Jour de révision du taux du livret A fixé par Décret
- Différé d'amortissement du capital : 1 an avec paiement trimestriel des intérêts.
- Mobilisation des fonds : Par tranche de 25% sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de la proposition.
- Remboursement anticipé : Partiel ou total sous réserve du paiement des indemnités contractuelles.
- Frais de dossier : 200,00 €

Ces explications entendues, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à la réalisation de chaque demande de fonds et de tout acte de gestion relatif à cet emprunt.

- Remboursement concession cimetière

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande écrite de Monsieur et Madame FLEURISSON Jackie demeurant, 7 rue du Quartier Levraut à FORGES.

Le 27 Mars 2023, ils ont acquis deux concessions de terrain dans le cimetière communal pour la somme de 120 €.

Or, il souhaite se séparer d'une partie de cette concession, soit 2 m² et sollicite son remboursement de 60 €, auprès de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la rétrocession d'une concession de terrain à la Commune de FORGES et le remboursement d'une partie de cette ladite concession, soit 2 m² au prix de 60 € à effectuer auprès de Monsieur et Madame FLEURISSON Jackie.

- Éclairage Public

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée qu'il convient de procéder au remplacement de lampes vétustes dans les lieux suivants et aux tarifs indiqués :

- Route des Ponts : 572,05 €
- Terrain des Allées : 3 426,14 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le remplacement des lampes « Route des Ponts et Terrain des Allées » et le paiement échelonné en 5 annuités sans frais, auprès du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime.

4°) TRAVAUX DE RESTAURATION DES INTÉRIEURS DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT

- Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée les travaux en cours de restauration des intérieurs de l'Église Saint-Laurent.

Il informe le Conseil Municipal que 2 modillons de la chapelle sud doivent être dégagés et présente le devis qui s'élève à la somme de 400,- € HT soit 480,- € TTC

Il convient donc de signer un avenant avec les titulaires du lot 5 l'entreprise BODET Élisa et LEDOUX Chloé.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de 400,00 € HT soit 480,00 € TTC pour le dégagement des 2 modillons de la chapelle sud et autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoints à signer l'avenant N°1 du lot N°5.

- Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe l'assemblée qu'il va falloir déterminer la couleur des badigeons en concertation avec la DRAC.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir à la restauration du tableau du « Martyr de Saint-Laurent » peint par Bernard d'Agesci.

La fin du chantier est prévue pour mars 2026.

5°) LOTISSEMENTS

- Lotissement « LE PRÉ VERT »

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que l'entreprise AREV effectue actuellement les travaux de viabilisation du lotissement.

Il a sollicité l'entreprise pour lui fournir des devis concernant des travaux « RUE DÉLIDON », le « CHEMIN DES ROCHES » et la « RUE DU PRÉ VERT ».

Le lotisseur PROMOTERRE ayant réalisé le réseau d'assainissement sur la rue du Pré Vert, le Conseil Municipal charge, Monsieur Philippe BARITEAU de renégocier les devis lors de la prochaine réunion de chantier.

- Lotissement « LE HAMEAU des MEUNIERS »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le lotisseur PROMOTERRE a déposé un Permis d'Aménager des terrains à l'entrée de Puydrouard sous le nom « LE HAMEAU des MEUNIERS ».

6°) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux de la tranche 2 à Puydrouard vont commencer à la mi-octobre.
- Monsieur Cédric LUCAS, Conseiller Municipal, fait le point sur l'activité du club de football, 31 vétérans sont inscrits et le club a ouvert une section pour les jeunes footballeurs type « BABY ».

Il demande à l'assemblée la possibilité d'étudier l'extension de l'éclairage du terrain.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 27 octobre 2025 à 20h00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance

Cédric LUCAS

Le Maire

Micheline BERNARD

